

Commune de VACHERESSE
(Haute-Savoie)

Décision du Maire n° D2026-03

Objet : Passation d'un bail d'habitation – Appartement T2 bâtiment « Mairie »

Le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL2026_20 en date du 8 avril 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire de la Commune de VACHERESSE en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la disponibilité du logement sis bâtiment « Mairie » 1071 route du Chef-lieu – VACHERESSE ;

Vu la demande de M. FAVRE-MARGOT Mathieu ;

Considérant l'accord émis par ce dernier sur les modalités de location et après visite des lieux ;

DECIDE

- 1- De louer à M. FAVRE-MARGOT Mathieu, dans le cadre d'un bail à usage d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989, l'appartement communal T2 sis bâtiment « Mairie » - 1071 route du Chef-lieu VACHERESSE, comprenant deux pièces principales (cuisine/séjour, 1 chambre).
- 2- Ces locaux sont destinés à son habitation exclusive. Le loyer mensuel est fixé à 385 € hors charges.
- 3- Le bail est conclu pour une durée de six ans, du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2032.

A VACHERESSE, le 22 avril 2026

Le Maire,


Jean TUPIN-BRON

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission en préfecture
le*